



Notice d'emploi N° 6636 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	80 % sulfosulfuron
Nom UICPA:	1-(4,6-diméthoxypyrimidin-2-yl)-3-(2-éthylsulfonylimidazo[1,2-a]pyridin-3-yl-sulfonylurea

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Blé, Triticale	chiendent rampant, dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	Dosage: 12 - 25 g/ha	

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.